

Proposition commerciale

91-St Gene des Bois-Résidence de la Boële - Travaux de Rénovation Energétique - Sainte Geneviève des Bois

PASS CONFIAНCE – 29 avril 2024



Votre contact SOCOTEC Construction :
 Walid BOUCHAIR
 Directeur d'Agence Contrôle Construction
 Tel : +33 (0)6 75 21 36 56
 Mail : walid.bouchair@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Essonne
 Pôle Construction IDF Est
 100 RUE DU PELVOUX
 91080 EVRY COURCOURONNES

Interlocuteur CLIENT :
 G. ROUDIER .
 Membre du CS
 Tel : 06 99 17 99 78
 Mail : gn.roudier@orange.fr

ABP
 7 RPT PASTEUR
 91330 YERRES

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
 Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

SOMMAIRE

1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2 VOTRE PROJET	5
Ses principales caractéristiques	5
Description et points particuliers	6
3 LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	7
Les missions de contrôle technique	7
Les prestations proposées	7
L'équipe	8
La méthodologie	9
Les délais	9
Les honoraires	10
4 CONDITIONS DE PAIEMENT	11
5 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	12
6 ANNEXE : Tableau de décomposition CT	13

1

SYNTÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : 91-St Gene des Bois-Résidence de la Boëlle - Travaux de Rénovation Energétique à Sainte Geneviève des Bois.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Missions de contrôle technique (LP, LE, SH, THhab-Conception, THhab-Réalisation)	10 080,00 €
TOTAL	10 080,00 €

Notre offre se décompose sur une tranche ferme et une tranche conditionnelles :

Phase 1 : 2 520 €ht TRANCHE FERME (Phase étude et Conception) : rédaction de rapport sur les étapes: DIAG, APS, APD, PRO, DCE, ACT dans le cadre de notre mission sur la conformité les travaux envisagés (réglementations, normes, DUT, règles de l'art) au vu des études (plans, descriptifs, notes de calcul, fiches techniques, notice de mise en oeuvre...).En particulier valider les calculs et bilans thermiques et DPE par bâtiments.

Phase 2 : 7 560 €ht TRANCHE CONDITIONNELLE (Phase Exécution: après vote des travaux et mise en place du financement) : Examen des documents d'exécution et visite de chantier avec rédaction de rapport final en fin de chantier

Rappel de votre projet : 91-St Gene des Bois-Résidence de la Boëlle - Travaux de Rénovation Energétique à Sainte Geneviève des Bois

V1 - [A] 2404181P0000009

Fait à EVRY COURCOURONNES , le 29 avril 2024

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : _____	Walid BOUCHAIR Directeur d'Agence Contrôle Construction
N° SIRET de la société à facturer : _____	Signature : _____
Adresse de facturation : _____	
Date : _____	
<i>Signature et cachet de l'entreprise :</i>	
Signé numériquement  par : Marc MICHELINI Date : 2024.10.24 10:46:53 +02'00'	
Agence Construction Essonne Pôle Construction IDF Est 100 RUE DU PELVOUX 91080 EVRY COURCOURONNES	

NB : La présente proposition comporte 13 pages

Ses principales caractéristiques**Adresse de l'opération :**

82 86 route de Longpont
91700 Sainte Geneviève des Bois

Nombre d'appartements : 91

Nombre de bâtiments : 6

Stade d'avancement du projet : APD/DCE

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/01/2025

Durée prévisionnelle des travaux : 24,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 3 500 000,00 €

Description et points particuliers

1-Travaux de rénovation énergétique qui doit atteindre un gain énergétique (de base, hors options) > à 50%, l'objectif étant le niveau BBC réno:

- ITE (compatible avec l'existant) avec 3 solutions de parement (enduit, pierre, minéral composite), d'aspect extérieur similaire à l'existant, remplacement de fenêtres SV et volets, isolation et sas pour les 11 halls, isolation plancher bas et toiture-terrasse. Les matériaux isolants auront des caractéristiques performances égales ou supérieures à celles spécifiées dans l'audit. Les ponts thermiques (abuts de dalle, refends, encadrements de fenêtre, soubassements, acrotères) seront traités.

Les travaux réalisés devront être durable et facile d'entretien.

En sous-sol le polystyrène sera déposé et remplacé par des panneaux de laine de roche avec une sous-face assurant la protection mécanique la planéité et support, ces travaux entraîneront la réfection des installations électriques des communs, les réseaux (Gaz, EDF) resteront apparents et en place.

Pour le bâtiment F il faudra traiter à priori l'ensemble du bâtiment hors parties privatives des locaux commerciaux (entre autres les devantures).

- VMC gaz, compatible à l'existant : entrées d'air hygro, détalonnage des portes, bouches d'extraction hygro, conduits et extracteurs. Attention les WC et salle de bains en pignon n'ont pas de conduit de ventilation.

- option de conduits 3Cep en attente pour chaudières gaz à condensation (+ de gain) et le remplacement éventuel des chaudières individuelles dans la mesure de prix de groupement intéressant.
Cette option permettrait un gain énergétique plus important et une simplification de la VMC.

2- Travaux de rénovation et mise en conformité :

-la réfection des installations électriques ainsi que les supports courants faibles en sous-sol, suppression des câbles en gaine comptage Gaz et EDF

-la sécurisation réseau gaz (repérage et protection des canalisations, la ventilation basse en pied de colonne, remplacement serrures gaine gaz et elec.)

-la sécurité incendie (consignes de sécurité, désenfumage escaliers, si besoin porte CF locaux OM et sortie vers étage, les serrures antipaniques en sortie du sous-sol vers étage, habillage CF gaines au RdCh),
- les garde-corps en terrasses,

- la réfection partielle (sous-sol, RdCh, 1^{er} étage) de 22 colonnes EU cuisines et le nettoyage-inspection de l'ensemble des colonnes EU, EV, EP.

- voir remplacement des vannes EF en pied de colonnes pour permettre la pose de l'isolation.

- ainsi que les travaux que vous jugerez nécessaires de réaliser dans le cadre de ce projet.

- en option

* Le contrôle d'accès bâtiments (portier vidéophone et contrôle d'accès par badge magnétique et Vigik) aux accès halls et sous-sol.

* clôture (rue de la Boële, et le long de la Boële) et contrôle d'accès à la résidence (4 portails accès véhicules et portillons accès piétons) en extension du contrôle accès bâtiments.

3 LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

OBJECTIF : Prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

Les missions de contrôle technique

Vous nous avez sollicités pour les missions de Contrôle Technique suivantes :

- Mission LP, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
- Mission LE, relative à la solidité des existants
- Mission SH, relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
- Mission THhab-Conception, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
- Mission THhab-Réalisation, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Ces missions font l'objet d'un chiffrage spécifique (cf. Synthèse de notre offre).

Les prestations proposées

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

En phase Conception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
- Examen du diagnostic des existants	- Examen de la notice de sécurité
- Examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE	- Examen de la notice d'accessibilité
- RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) sur DCE	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions en phase amont - Réunion de présentation du RICT - Synthèse des avis au stade du RICT

En phase Documents d'Exécution

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Examen des documents relatifs (si couvert par le programme des travaux) : <ul style="list-style-type: none"> - aux infrastructures - aux superstructures - au clos et couvert - aux équipements indissociables - aux installations électriques - au génie climatique - à la sécurité incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèses régulières (a minima trimestrielles) des avis - Consultation de la Direction Technique pour ouvrage complexe

En phase Travaux (suivi d'Exécution)

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Présence à des RDV de chantier - Visites hors RDV de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de nos avis suspendus et défavorables en réunion de démarrage

En phase Réception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Remise du RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-rapport final environ un mois avant la réception - Participation à la commission de sécurité/accessibilité si elle existe

L'équipe

La mission est placée sous la responsabilité d'un ingénieur généraliste dénommé « Pilote » de l'opération. Le pilote est votre interlocuteur unique.

Il est supplié afin de garantir la continuité de la mission en toute circonstance.

Il peut également solliciter les référents techniques nationaux de notre direction technique groupe sur des points particuliers.

Il planifie l'ensemble des interventions liées à la mission de contrôle technique et aux missions réglementaires contenues dans le Pass Confiance.

Pour votre opération, le pilote désigné sera **Walid BOUCHAIR** (sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation de la présente offre). En fonction des plans de charges de nos équipes, il pourra être remplacé par un intervenant qualifié de notre agence.

La méthodologie

L'ensemble de nos prestations est réalisé au moyen de notre outil informatique Rapsotec, véritable mémoire du chantier et support pour tous les intervenants.

Une diffusion par courriel

Rapsotec permet une communication directe de l'ensemble des avis émis par SOCOTEC par courriel.

Des éléments toujours à jour

A chaque nouvelle édition, vous recevez instantanément vos rapports modifiés par courriel. Ces éléments sont numérotés et incrémentés spécifiquement pour votre opération.

Une lecture facilitée

Grâce à la liste récapitulative, vous avez une vision exhaustive des observations en cours non suivies d'effet. Leur classement par livrable facilite la consultation des observations pour le Maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Des informations hiérarchisées

Les observations regroupées dans les listes récapitulatives sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'importance : suspendu et défavorable.

Une traçabilité totale de nos avis

Grâce à l'intégration de l'ensemble des éléments du projet dans Rapsotec, tous les avis émis par nos ingénieurs bénéficient d'une traçabilité totale : justification des levées de réserves, points sur les documents non reçus et intégration de tous les documents entrants dont les courriels.

Le + Socotec : Des avis clairs, précis et intelligibles.

Les honoraires

Les honoraires pour assurer la mission de contrôle technique telle que définie ci avant s'élèvent à :

- Mission de base souhaitée : **10 080,00 € H.T** soit **0,24 %** du montant TTC des travaux.

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de **290,00 € H.T / mois**.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction*
- *Norme NFP 03-100 de septembre 1995 de contrôle technique*

Les délais

PRESTATIONS SOCOTEC	DELAI EN JOURS/FREQUENCE
Avis sur document de conception	10
Élaboration du RICT sur PRO/DCE	15
Avis sur documents d'exécution	10
Fiches de visite de chantier	2
Liste récapitulative des avis	Trimestrielle
Pré-RFCT	30 jours avant réception
RFCT	10 jours après réception

Ces délais peuvent bien évidemment être réduits si le contexte du projet le nécessite.

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CT	Répartition
Honoraires dus à la remise du RICT	25,00 %
Honoraires au démarrage des travaux	15,00 %
Honoraires en cours de travaux	55,00 %
Honoraires dus à la remise du RFCT	5,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La norme NFP 03-100 relative à la mission de Contrôle Technique

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Le montant de nos honoraires est ferme et non actualisable.

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

5 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Missions de contrôle technique (LP, LE, SH, THhab-Conception, THhab-Réalisation)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.
Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

6

ANNEXE : TABLEAU DE DÉCOMPOSITION CT

CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET DU TEMPS D'INTERVENTION

Montant mission retenue	10 080,00 €	Nombre de visite	1 par Mois
Nombre d'heures à répartir	112	Durée de visite	1,52 H
NB Heures conception	28	Nombre de réunion	1 par Mois
NB Heures exécution	72,8	Durée d'une réunion	1,14 H
NB Heures reçus/pos	11,2	Taux Horaire	90 €
		Durée de travaux	24 Mois

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE				
DECOMPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE				
	Nombre	Unité	Total (Heures)	Coût Prestation (HT)
Phase CONCEPTION				
Avis au stade du permis	1	Forfait	4,2	378
Analysé du dossier de conception	1	Forfait	5,6	504
Réunions de conception	2	Réunions	7	630
Elaboration du RICT	1	Forfait	8,4	756
Mise à jour du RICT (levée des avis S et D)	1	Forfait	2,8	252
	Sous Total "Conception"		28	2 520,00
Phase EXÉCUTION				
Visites de chantier	24	Visites	29,12	2 620,80
Réunions de chantier	24	Réunions	21,84	1 965,60
Avis sur documents d'exécution	inclus	Forfait	14,56	1 310,40
Avis sur autocontôles des entreprises	1	Forfait	7,28	655,2
	Sous Total "Execution"		72,8	6 552,00
Phase RECEPTION				
RFCT	1	Forfait	2,24	201,6
Vérifications finales	1	Forfait	8,96	806,4
	Sous Total "Reception"		11,2	1 008,00
TOTAL MISSION CT			112	10 080,00 €

A EVRY le: 29/04/2024

SOCOTEC Construction
Directeur d'Agence Walid BOUCHAIR
Tél : +33 (0)6 75 21 36 56
Email : walid.bouchair@socotec.com

Proposition commerciale

91_ST GENEVIEVE DES BOIS_ Mission CSPS concernant la rénovation énergétique d'un ensemble immobilier - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

PASS CONFiance – 29 avril 2024



Votre contact SOCOTEC Construction :

Raphael SELAMME
Directeur d'activité
Tel : 06 23 51 49 53
Mail : raphael.selamme@socotec.com

SOCOTEC Agence SPS IDF
Pôle Prévention
13 Cours Valmy
Tour Pacific
92977 PARIS-LA-DEFENSE

Interlocuteur CLIENT :

M. ROUDIER
Membre du conseil syndical
Tel : 06 99 17 99 78
Mail : gn.roudier@orange.fr

ABP
é, rond-point Pasteur
91330 YERRES

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	<i>Ses principales caractéristiques</i>	5
	<i>Description et points particuliers</i>	6
3	LA MISSION DE COORDINATION SPS	8
	<i>L'équipe</i>	8
	<i>La méthodologie</i>	8
	<i>Les délais pour les principales prestations</i>	9
	<i>Les honoraires</i>	9
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	10
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	11
6	ANNEXE : Chiffrage mission CSPS	12

1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : 91_ST GENEVIEVE DES BOIS_Mission CSPS concernant la rénovation énergétique d'un ensemble immobilier à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Mission de coordination SPS	11 520,00 €
TOTAL	11 520,00 €

Le contractant aura la possibilité de réaliser un bon de commande pour la phase conception distinct de la phase réalisation

Rappel de votre projet : 91_ST GENEVIEVE DES BOIS_Mission CSPS concernant la rénovation énergétique d'un ensemble immobilier à SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS

V1 - [K] 2404204C1000102

Fait à PARIS-LA-DEFENSE, le 29 avril 2024

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : _____	Raphael SELAMME Directeur d'activité
N° SIRET de la société à facturer : _____	<i>Signature :</i>
Adresse de facturation : _____ _____	
Date : _____	
<i>Signature et cachet de l'entreprise :</i>	Signé numériquement par : Marc MICHELINI Date : 2024.10.24 10:49:02 +0200'
	Agence SPS IDF Pôle Prévention 13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS-LA-DEFENSE

NB : La présente proposition comporte 12 pages

Ses principales caractéristiques**Adresse de l'opération :**

82 – 86 Route de Longpont
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Nombre de bâtiments : 5**Stade d'avancement du projet : APD/DCE****Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 02/04/2025****Durée prévisionnelle des travaux : 20,0 mois****Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 3 500 000,00 €****Description et points particuliers****Description sommaire :**

- située au 82-86 route de Longpont à Sainte Geneviève des Bois 91700
- construction de 1964-65 non isolée.
- comprenant
 - * 5 bâtiments d'habitation (A, B, C, D, E) R+3 sur sous-sol, avec 11 cages d'escalier identiques comprenant chacune 5 T3 et 3 T4 soient en tout 88 appartements. Façades pierre de l'Oise. Toitures-terrasses inaccessibles. Caves, locaux OM (2 par cage) et locaux communs en sous-sol
 - * 1 bâtiment (F) R+1 sur sous-sol partiel avec 7 locaux commerciaux et 3 appartements à l'étage desservis par une cage d'escalier. Façades parpaings enduits. Toitures-terrasses accessibles et inaccessibles. Caves et comptage en sous-sol (pas de locaux OM)
 - * 35 box préfabriqués et des emplacements libres de parking
 - * VRD et espaces verts

Pour la nature, l'état, les caractéristiques des bâtiments et équipements... reportez-vous au chapitre 2, 3 et 4 de l'audit global 2016, au descriptif, plans et aux relevés et mis à jour que vous ferez.

2°) Les travaux du projet de rénovation comprendront :

2.1°) la rénovation énergétique qui doit atteindre un gain énergétique (de base, hors options) > à 50%, l'objectif étant le niveau BBC réno.

Description sommaire :

- ITE (compatible avec l'existant) avec 3 solutions de parement (enduit, pierre, minéral composite), d'aspect extérieur similaire à l'existant, remplacement de fenêtres SV et volets, isolation et sas pour les 11 halls, isolation plancher bas et toiture-terrasse. Les matériaux isolants auront des caractéristiques-performances égales ou supérieures à celles spécifiées dans l'audit. Les ponts thermiques (abouts de dalle, refends, encadrements de fenêtre, soubassements, acrotères) seront traités. Les travaux réalisés devront être durable et facile d'entretien. En sous-sol le polystyrène sera déposé et remplacé par des panneaux de laine de roche avec une sous-face assurant la protection mécanique la planéité et support, ces travaux entraîneront la réfection des installations électriques des communs, les réseaux (Gaz, EDF) resteront apparents et en place. Pour le bâtiment F il faudra traiter à priori l'ensemble du bâtiment hors parties privatives des locaux commerciaux (entre autres les devantures).

- VMC gaz, compatible à l'existant : entrées d'air hygro, détalonnage des portes, bouches d'extraction hygro, conduits et extracteurs. Attention les WC et salle de bains en pignon n'ont pas de conduit de ventilation.

- option de conduits 3Cep en attente pour chaudières gaz à condensation (+ de gain) et le remplacement éventuel des chaudières individuelles dans la mesure de prix de groupement intéressant. Cette option permettrait un gain énergétique plus important et une simplification de la VMC.

2.2°) les travaux de rénovation et mise en conformité**Description sommaire :**

- la réfection des installations électriques ainsi que les supports courants faibles en sous-sol, suppression des câbles en gaine comptage Gaz et EDF
- la sécurisation réseau gaz (repérage et protection des canalisations, la ventilation basse en pied de colonne, remplacement serrures gaine gaz et elec.)
- la sécurité incendie (consignes de sécurité, désexfumage escaliers, si besoin porte CF locaux OM et sortie vers étage, les serrures antipaniques en sortie du sous-sol vers étage, habillage CF gaines au RdCh),
- les garde-corps en terrasses,

- la réfection partielle (sous-sol, RdCh, 1^{er} étage) de 22 colonnes EU cuisines et le nettoyage-inspection de l'ensemble des colonnes EU, EV, EP.
- voir remplacement des vannes EF en pied de colonnes pour permettre la pose de l'isolation.
- ainsi que les travaux que vous jugerez nécessaires de réaliser dans le cadre de ce projet.

- en option

- * Le contrôle d'accès bâtiments (portier vidéophone et contrôle d'accès par badge magnétique et Vigik) aux accès halls et sous-sol.
- * clôture (rue de la Boële, et le long de la Boële) et contrôle d'accès à la résidence (4 portails accès véhicules et portillons accès piétons) en extension du contrôle accès bâtiments.

Pour Information, notre chiffrage s'est basé sur les hypothèses suivantes :

- Nombre d'entreprises intervenantes : 20

3

LA MISSION DE COORDINATION SPS

OBJECTIF : Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.

Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : **2**

L'équipe

Votre coordonnateur SPS est **Fabrice LEROUX**

Son suppléant est **Luc VERNY**

La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)	DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination	10 jours
Examen des dossiers de conception	10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité	10 jours
Constitution du DIUO*	continu pendant toute la phase de conception

PHASE RÉALISATION (délai de réalisation des livrables)	DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)	2 jours
Harmonisation des PPSPS	5 jours
Remise du DIUO final*	15 jours après réception

*Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.

Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Loi 93-1418 du 31 décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **480,00 € H.T / mois**.

Il pourra être facturé **120,00 € H.T** par entreprise supplémentaire afin de prendre en compte l'inspection commune et l'examen du PPSPS.

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CSPS	Répartition
Honoraires dus à la signature	2,00 %
Honoraires dus à la remise du PGC	10,00 %
Honoraires au démarrage des travaux	3,00 %
Honoraires en cours de travaux	80,00 %
Honoraires dus à la remise du DIUO	5,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisables par application de la formule de révision $0.000+1.000 \text{ Im}/\text{lo}$ (Im étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et lo l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

5 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Mission de coordination SPS (KDA)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

6 ANNEXE : CHIFFRAGE MISSION CSPS

MISSION DE COORDINATION SPS DECOMPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE				
SOCOTEC				
Intitulé du Projet : Mission CSPS concernant la rénovation énergétique de 5 bâtiments Adresse : 82 – 86 Route de Longpont_91700 _ST GENEVIEVE DES BOIS Maitre d'Ouvrage : CLD Immobilier,				
Montant des Travaux HT :	3 500 000,00 €		CATEGORIE	
Etat d'avancement du Projet	APS			
Phase conception : EN MOIS	NC			
Phase réalisation : EN MOIS	20			
Date de Démarrage tx	01/01/2025		Nombre d'entreprises (sous-traitants compris)	20
Ref. Code du Travail	MISSIONS DU COORDONNATEUR SPS			Nombre ou Total (Heures) Coût Prestation (HT)
Phase CONCEPTION				
R 4532-6	Prise en compte du projet	1	2,00	120,00 €
R 4532-12	Analyse de dossier conception	1	7,00	420,00 €
R 4532-7	1 Inspection du site / réunion de préparation	1	2,00	120,00 €
R 4532-12	Elaboration du PGC	FORFAIT	8,00	480,00 €
R 4532-12	Constitution du DIUO	FORFAIT	1,00	60,00 €
R 4532-12	Ouverture du Registre Journal	FORFAIT	1,00	60,00 €
R4532-15	Projet de Règlement de C.I.S.S.C.T.	FORFAIT	1,00	60,00 €
				Sous Total "Conception" 22,00 1 320,00 €
Phase REALISATION				
R 4532-14	Inspections Communes avec chaque entreprise	20	20,00	1 200,00 €
R 4532-48	Analyse et harmonisation des PPSPS	20	10,00	600,00 €
R 4532-48	Mises à jour et adaptation du PGC	3	6,00	360,00 €
R 4532-8	Coordination SPS REUNIONS DE CHANTIER	20	50,00	3 600,00 €
R 4532-8	Coordination SPS VISITES DE CHANTIER	40	48,00	2 880,00 €
R 4532-12	Complément DIUO	1	4,00	240,00 €
R 4532-12	Consignation sur le Registre Journal	6	12,00	720,00 €
R 4532-39	Finalisation et remise du DIUO	FORFAIT	10,00	600,00 €
C.I.S.S.C.T. (une réunion tous les 3 mois) + Visite préalable du chantier + Présidence de la réunion + Rédaction des comptes-rendus correspondants				
R 4532-15			0,00	- €
				Sous Total "Réalisation" 170,00 10 200,00 €
TOTAL MISSION COORDINATION SPS HT 192,00 11 520,00 €				
Pour tout dépassement du délai d'exécution de travaux, un complément d'honoraires de 400 € HT par mois seront facturés. La visite d'inspection commune complémentaire sera facturée 120€ HT				
CSPS titulaire	FABRICE LEROUX			
CSPS suppléant	LUC VERNY			
Date proposition	29/04/2024			